



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent cinquante-cinquième session

Rome, 27 - 28 octobre 2014

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Stephen Hongray

Directeur du Bureau du Commissaire aux comptes

Programme alimentaire mondial

Tél: +3906 6513 2392

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1442f

RÉSUMÉ

- Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde présente une proposition concernant une deuxième augmentation du montant annuel des honoraires du Commissaire aux comptes du PAM, initialement fixé à 385 000 dollars É.-U. Cette augmentation, effective à compter d'avril 2014, s'élève à 15 400 dollars par an et vise à couvrir une hausse des coûts, conformément à ce qui est prévu dans le contrat. Le montant total annuel des honoraires passe ainsi à 415 800 dollars.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à examiner et à avaliser la proposition tendant à augmenter les honoraires d'audit du Commissaire aux comptes du PAM, qui est présentée au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver la proposition tendant à augmenter les honoraires du Commissaire aux comptes du PAM, avec effet au mois d'avril 2014.**

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 10–13 novembre 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2014/5-B/1
26 septembre 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATION DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le coordonnateur mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

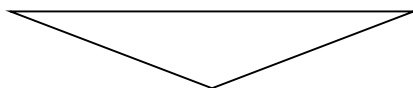
Directeur du Bureau du
Commissaire aux comptes:

M. S. Hongray

tél.: 066513-2392

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve une deuxième majoration de 4 pour cent du montant annuel des honoraires du Commissaire aux comptes, fixés à 385 000 dollars initialement, soit une augmentation totale de 15 400 dollars due à la hausse de l'indemnité journalière de subsistance, des dépenses de personnel et des tarifs aériens. Le montant total annuel des honoraires du Commissaire aux comptes passe ainsi à 415 800 dollars, avec effet à compter d'avril 2014.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

***Le Contrôleur et
Vérificateur général des
comptes de l'Inde
assure les services
d'audit externe du
Programme alimentaire
mondial (PAM).***

***Sa mission consiste à
fournir une assurance
indépendante au
Conseil d'administration
du PAM et à apporter
une valeur ajoutée à la
direction du Programme
en formulant des
recommandations
constructives.***

***Pour plus de détails,
veuillez contacter:***

***M. Stephen Hongray
Directeur du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie
Tél : 0039-06-65132392
Courriel: stephen.hongray@wfp.org***

**Augmentation des honoraires
du Commissaire aux comptes**

Programme alimentaire mondial



**CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

Introduction

1. Le présent document contient une proposition visant à majorer les honoraires d'audit du Commissaire aux comptes d'un montant de 15 400 dollars É.-U. par an à compter d'avril 2014.

Rappel des faits

2. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé par le Conseil d'administration aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016 et sa rémunération totale annuelle a été fixée à 385 000 dollars.
3. Par suite de l'accroissement net de 13 pour cent du coût de l'audit depuis novembre 2009 (date de la soumission) au titre des indemnités journalières de subsistance, des dépenses de personnel et des tarifs aériens, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 4 pour cent du montant des honoraires d'audit, soit 15 400 dollars par an à compter d'avril 2012 (WFP/EB.2/2012/5-B/1). Le montant annuel des honoraires du Commissaire aux comptes est donc actuellement de 400 400 dollars depuis avril 2012.

Proposition

4. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde propose une nouvelle augmentation de 4 pour cent de sa rémunération annuelle initiale de 385 000 dollars, avec effet à compter d'avril 2014, soit un accroissement total de 8 pour cent, pour les raisons suivantes:
 - Les indemnités journalières de subsistance, les dépenses de personnel et les tarifs aériens à Rome ont augmenté au total de 27 pour cent au cours des quatre dernières années. Les taux des indemnités journalières de subsistance considérés sont ceux fixés par la Commission de la fonction publique internationale et appliqués par les Nations Unies, les tarifs aériens correspondent aux billets standard en classe économique de diverses compagnies aériennes européennes et les dépenses de personnel englobent les salaires et indemnités versés aux membres de l'équipe d'audit lors de leurs visites et au Directeur du Bureau du Commissaire aux comptes à Rome. L'annexe A présente le détail de ces diverses augmentations en pourcentage (tableau 1), et en dollars (tableau 2).
 - Conformément aux dispositions de l'article 6 d) de l'accord conclu avec le PAM (Rémunération) et du paragraphe 16 du document du Conseil WFP/EB.A/2010/6-B/1, le Commissaire aux comptes peut, après la première année de son mandat, solliciter une augmentation limitée de ses honoraires pour les services qu'il doit fournir, en raison de variations des tarifs aériens, des dépenses de personnel et des taux d'indemnité journalière de subsistance, augmentation qui ne doit toutefois pas dépasser, pendant la durée de son mandat, un montant cumulatif égal à 8 pour cent de sa rémunération totale annuelle.
 - Cette hausse n'est pas due à des tâches ou à des travaux supplémentaires qui ne relèveraient pas de la mission d'audit d'origine et qui devraient donc, selon l'accord/le document du Conseil, faire l'objet de délibérations avec le PAM.
5. Compte tenu des justifications ci-dessus, nous demandons au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser une majoration de 4 pour cent des honoraires d'audit du Commissaire aux comptes, soit une augmentation de 15 400 dollars à compter d'avril 2014. Le montant total annuel de ces honoraires, actuellement de 400 400 dollars depuis avril 2012, passera ainsi à 415 800 dollars.

Annexe A

TABLEAU 1: DÉTAIL DE L'AUGMENTATION DES COÛTS (EN POURCENTAGE) ENTRE NOVEMBRE 2009 (DATE DE LA SOUMISSION) ET MARS 2014			
Élément de coût	Pourcentage du coût total	Augmentation en pourcentage	Augmentation nette du coût de l'audit en pourcentage
Indemnité journalière de subsistance à Rome	48,3	6,8	3,3
Tarifs aériens pour Rome (allers et retours)	17,9	21,7	3,9
Dépenses de personnel	33,8	60,0	20,2
Augmentation nette du coût			27,4

TABLEAU 2: DÉTAIL DE L'AUGMENTATION DES COÛTS (EN DOLLARS)			
Élément de coût	Coût indiqué dans la soumission de novembre 2009 (en dollars)	Coût en mars 2014 (en dollars)	Accroissement depuis 2009 (en pourcentage)
Indemnité journalière de subsistance à Rome	185 693,20	198 320,34	6,8
Tarifs aériens	68 971,94	83 951,13	21,7
Dépenses de personnel	130 171,67	208 274,67	60,0
Total	384 836,81 (385 000)	490 546,14	27,4